



A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008
Cinémarseille
2, Rue du Cinéma - 13016 Marseille

Ce rapport contient 21 pages



A. & L. GENOT
480 avenue du Prado
BP 303
13269 MARSEILLE CEDEX 08
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 53 60
Télécopie : +33 (0)4 96 20 53 55
Site internet : www.kpmg.fr

Cinémarseille

Siège social : 2, rue du Cinéma – 13016 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Cinémarseille, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et à la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Contrôle interne

Compte tenu des spécificités de votre association et du dispositif existant de contrôle interne, nous avons mis en œuvre les contrôles substantifs que nous avons estimé adaptés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 26 mai 2009

Société d'Expertise Comptable A. & L. GENOT
Membre de KPMG S.A.



Alain L. GENOT
Président du Directoire

BILAN

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF (en €)	BRUT	2008 Amort.	NET	2007 NET	PASSIF (en €)	2008	2007
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>					<u>CAPITAUX PROPRES ET RESERVES</u>		
Matériel technique	25 651	24 339	1 311	5 180	Fond social	5 992	5 992
Autres immos corporelles	108 002	105 581	2 421	2 406	Report à nouveau	35 063	36 501
Immos financières	1 087	0	1 087	1 632	Résultat de l'exercice	567	-1 437
	134 740	129 920	4 819	9 218	Provisions pour charges	21 843	18 813
					Subventions d'équipement	0	3 213
						63 465	63 082
<u>ACTIF CIRCULANT</u>					<u>DETTES</u>		
Créances	5 858	5 858	5 858	13 738	Emprunts auprès des établissements de crédit	114	99
Autres créances	11 456	11 456	11 456	17 333	Fournisseurs	26 803	17 442
Disponibilité	138 242	138 242	138 242	94 052	Fournisseurs d'immos	0	0
	155 556	155 556	155 556	125 123	Dettes fiscales et sociales	50 293	49 227
					Autres dettes	0	0
						77 210	66 767
<u>COMPTE DE REGULARISATION</u>					<u>COMPTE DE REGULARISATION</u>		
Charges comptabilisées d'avance	2 429	2 429	2 429	508	Produits perçus comptabilisés d'avance	22 130	5 000
TOTAL ACTIF	292 725	129 920	162 804	134 848	TOTAL PASSIF	162 804	134 848

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

<u>CHARGES</u> (en €)	2008	2007	<u>PRODUITS</u>	2008	2007
Achats et charges externes	280 849	216 217	Production vendue	100 306	87 473
Impôts et taxes	13 725	11 809	Subvention d'exploitation	471 232	438 956
Salaires	221 993	210 073	Autres produits	78	69
Charges sociales	81 171	86 207	Reprises sur provisions et transferts de charges	40 145	20 362
Dotations aux amortissements et aux provisions	8 303	25 171	Produits financiers	10	2 018
Autres charges	3 017	1 549	Produits exceptionnels	3 639	6 130
Charges financières	1 401	3 378	Résultat net (perte)		1 437
Charges exceptionnelles	4 385	2 039	Résultat net (bénéfice)	-567	
TOTAL	614 844	556 444	TOTAL	614 844	556 444

CINEMARSEILLE

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2008, dont le total est de 162.804 € et au compte de résultat de l'exercice, dont le total est de 614.844 € et dégageant un bénéfice de 567 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Les notes n°1 à 11, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE

Annexe au bilan et au Compte de Résultat du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2008	Note N°
I - Règles et Méthodes Comptables	1
II - Changements de Méthode	2
III - Compléments d'information relatifs au Bilan et au Compte de Résultat	
- Etat de l'actif immobilisé	3
- Etat des amortissements	4
- Etat des provisions	5
- Etat des échéances des créances et des dettes	6
- Détail des produits à recevoir	7
- Détail des charges à payer	8
- Détail des comptes de régularisation	
Actif	9
Passif	10
- Engagement hors bilan et informations complémentaires	11

Note n° 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation (règlement N°99-01 et 99-03 du CRC) relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode de coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|-------------------------------|-------|
| - Matériel de projection | 5 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |
| - Chapiteau | 5 ans |
| - Agencements et aménagements | 5 ans |
| - Matériel informatique | 5 ans |
| - Mobilier | 5 ans |
| - Installations générales | 5 ans |

b) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

c) Produits à recevoir - Charges à payer

Le principe de séparation des exercices a été respecté.

d) Provision pour indemnités de départ à la retraite

Cette provision a été calculée en prenant en compte le montant d'indemnités (charges sociales comprises) acquises au 31/12/2008 (l'acquisition se faisant linéairement, pendant toute la durée d'acquisition des droits) et selon les droits spécifiés dans la convention à laquelle est rattaché le personnel.

Il n'a été fait application, pour son calcul, d'aucune table de mortalité, ni règle d'actualisation, ni abattement au titre du « turn-over ». Seuls ont été pris en compte les personnels en contrat à durée indéterminée et âgés d'au moins 55 ans.

Note n° 2

CHANGEMENT DE METHODE

Néant.

Note N°3

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

TABEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBRE 2008				
en €	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Acquisitions	Cessions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel technique	25 651			25 651
Autres immos corporelles	106 582	1 421		108 003
TOTAL	132 233	1 421		133 654

Note N°4

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2008				
en €	Montant des amortissements cumulés à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel technique	20 471	3 868		24 339
Autres immos corporelles	104 176	1 405		105 581
TOTAL	124 647	5 273	0	129 920

Note N°5

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

TABEAU DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2008				
en €	Montant des provisions cumulées à la fin de l'exercice précédent	Dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Montant des provisions cumulées à la clôture de l'exercice
PROVISION				
Pour risques et charges	18 813	530		19 343
Autres Pour risques et charges		2 500		2 500
TOTAL	18 813	3 030	0	21 843

Note N°6

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES AU 31 DECEMBRE 2008 (en €)							
CREANCES	Montant net au Bilan	ECHEANCES		DETTES	Montant net au Bilan	ECHEANCES	
		Moins d'un an	Plus d'un an			Moins d'un an	Plus d'un an
Clients	5 858	5 858		Fournisseurs	26 803	26 803	
Autres Créances	10 727	10 727		Emprunts auprès des établissements de crédits	114	114	
Produits à recevoir	729	729		Dettes fiscales et sociales	50 293	50 293	
				Autres dettes	0	0	
TOTAL	17 314	17 314			77 210	77 210	0

Note N°7

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

REGION PACA

Subvention CR 2008

8 000 €

Remboursements divers

729 €

TOTAL

8 729

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs factures non parvenues	5 756	€
Personnel provision pour congés payés	26 212	€
Organisme Charges à payer	3 377	€
Etat	983	€
Intérêts Courus à payer	114	€
TOTAL	36 442	€

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges d'exploitation concernant 2008

2 429 €

TOTAL

2 429 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Produits d'exploitation concernant 2008. :	22 130 € (*)
TOTAL	22 130 €

(*) dont 19 K€ de participation à la hausse des loyers du photocopieur sur 11 trimestres

ENGAGEMENT HORS BILAN ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Engagement relatif aux indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite, qui fait l'objet d'un paragraphe dans "les règles et méthodes", ne tient pas compte du personnel âgé de moins de 55 ans. Pour ces personnes, non incluses dans le calcul de la provision enregistrée dans les comptes, cette provision a été évaluée en prenant en compte le montant des indemnités acquis au 31/12/2008 et selon les droits spécifiés dans la convention à laquelle est rattaché le personnel. Il n'a été fait application, pour son calcul, d'aucune table de mortalité, ni règle d'actualisation, ni abattement au titre du "turn over".

La base de calcul de la provision est désormais calculée soit sur le dernier trimestre, soit sur les 12 derniers mois, le calcul le plus favorable pour le salarié étant retenu.

Les indemnités de fin de retraite au 31/12/2008, en tenant compte d'un taux de charge sociale moyen de 37 %, s'élèvent à 44 891 € et constituent un engagement hors bilan pour l'entité.

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-56 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 9 550 brut € en 2008.